

Déclaration de renseignements des organisations journalistiques enregistrées

Ce formulaire s'adresse à toute organisation journalistique qui est enregistrée à ce titre par l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Transmettez-nous ce formulaire dûment rempli, dans les six mois qui suivent la fin de l'année d'imposition de l'organisation journalistique enregistrée (OJE), à l'adresse suivante :

Revenu Québec
3800, rue de Marly
Québec (Québec) G1X 4A5

Veillez lire la page 5 pour obtenir plus de renseignements, notamment sur les obligations fiscales des OJE.

1 Renseignements sur l'identité (écrivez en majuscules)

1.1 Renseignements sur l'OJE

Nom de l'OJE	Numéro d'enregistrement	Date de fin de l'année d'imposition																				
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse; font-size: small;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">A</td> <td style="text-align: center;">A</td> <td style="text-align: center;">A</td> <td style="text-align: center;">A</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td style="text-align: center;">M</td> <td style="text-align: center;">J</td> <td style="text-align: center;">J</td> <td style="text-align: center;">J</td> <td style="text-align: center;">J</td> </tr> </table>											A	A	A	A	M	M	J	J	J	J
A	A	A	A	M	M	J	J	J	J													

Adresse postale		
Appartement	Numéro	Rue, case postale
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal

1.2 Renseignements sur un administrateur actuel de l'OJE

Fournissez les renseignements sur un administrateur actuel de l'OJE. Veuillez aussi remplir l'annexe A pour fournir des renseignements sur les nouveaux administrateurs, s'il y a lieu, et sur les autres personnes chargées de la gestion ou du contrôle de l'OJE.

Nom de famille et prénom d'un administrateur actuel	Titre ou fonction au sein de l'OJE
---	------------------------------------

Adresse postale		
Appartement	Numéro	Rue, case postale
Ville, village ou municipalité	Province	Code postal

2 Autres renseignements et documents requis

Répondez aux questions ci-dessous et, s'il y a lieu, fournissez les renseignements et les documents demandés.

- 01 S'agit-il de la première déclaration produite par l'OJE depuis son enregistrement? Oui Non
Si **non**, indiquez la date à laquelle s'est terminée l'année d'imposition précédente.
- 02 S'agit-il d'une déclaration modifiée? Oui Non
- 03 S'agit-il de la dernière déclaration de l'OJE? Oui Non
Si **oui**, joignez une note explicative¹.
- 04 Y a-t-il eu, au cours de l'année d'imposition, des changements dans les documents constitutifs de l'OJE? Oui Non
Si **oui**, joignez une copie du document officiel attestant ces modifications.
- 05 Selon quelle méthode de comptabilité les données financières déclarées à la partie 3 ont-elles été établies?
- 05a Méthode de la comptabilité d'exercice
- 05b Méthode de la comptabilité de caisse

1. Dans la note explicative, précisez les motifs de l'annulation de l'enregistrement de l'OJE.



3 Données financières (vous devez joindre les états financiers de l'OJE)

Référez-vous aux instructions concernant les lignes mentionnées à la partie 6.2 du *Guide de la déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés et d'autres donateurs* (TP-985.22.G) pour vous aider à remplir cette partie. Notez que certaines de ces lignes ne s'appliquent pas à une OJE.

3.1 Dons et autres revenus

Total des montants admissibles des dons pour lesquels l'OJE a délivré des reçus officiels		12		
Autres dons pour lesquels l'OJE n'a pas délivré de reçus officiels	+	14		
Revenus de sources gouvernementales	+	15		
Partie du montant de la ligne 15 provenant				
• du gouvernement fédéral		15.1		
• du gouvernement d'une province		15.2		
• d'une administration municipale ou régionale		15.3		
Revenus provenant de sources situées hors du Canada	+	16		
Revenus de placement (intérêts et dividendes)	+	17		
Revenus de location d'immeubles (terrains ou bâtiments)	+	18		
Cotisations des membres et droits d'adhésion pour lesquels l'OJE n'a pas délivré de reçus officiels	+	19		
Revenus provenant d'activités de financement pour lesquels l'OJE n'a pas délivré de reçus officiels	+	20		
Total du revenu provenant de la vente de produits et services	+	21		
Partie du montant de la ligne 21 provenant				
• de publicités et de petites annonces		21.1		
• d'abonnements		21.2		
• de la vente de contenu de nouvelles		21.3		
• d'autres sources (précisez) :		21.4		
Montant net des gains (ou des pertes) en capital provenant de l'aliénation de biens	+	22		
Autres revenus	+	23		
Additionnez les montants des lignes 12, 14, 15, 16 à 21, 22 et 23.	=	24		
			Dons et autres revenus	

3.2 Dépenses

Frais de publicité et de promotion		25		
Frais de déplacement et d'utilisation d'un véhicule	+	26		
Frais d'intérêts et frais financiers	+	27		
Fournitures et frais de bureau	+	28		
Frais liés à l'occupation d'un local	+	29		
Honoraires de professionnels et de consultants	+	30		
Frais de formation du personnel et des bénévoles	+	31		
Traitements, salaires, avantages et honoraires	+	32		
Coût des fournitures et des biens achetés	+	33		
Autres dépenses	+	36		
Additionnez les montants des lignes 25 à 36.	=	37		
			Dépenses	

3.3 Actif

Liquidités		40		
Sommes à recevoir des fondateurs, des dirigeants, des administrateurs, des membres, des actionnaires, des fiduciaires ou de tout organisme ayant un lien de dépendance avec ces personnes	+	41		
Sommes à recevoir d'autres sources	+	42		
Stocks servant aux activités liées aux objectifs de l'OJE	+	43		
Placements à long terme	+	44		
Immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, etc.)	+	45		
Autres éléments de l'actif	+	46		
Additionnez les montants des lignes 40 à 46.	=	47		
			Actif	



3.4 Passif

Comptes fournisseurs et charges à payer		50		
Sommes à payer aux fondateurs, aux dirigeants, aux administrateurs, aux membres, aux actionnaires, aux fiduciaires ou à tout organisme ayant un lien de dépendance avec ces personnes	+	51		
Autres sommes à payer	+	52		
Autres éléments du passif	+	53		
Additionnez les montants des lignes 50 à 53.			Passif	= 54

4 Rémunération

Référez-vous aux instructions concernant les lignes mentionnées à la partie 6.3 du guide TP-985.22.G pour vous aider à remplir cette partie. Notez que certaines de ces lignes ne s'appliquent pas à une OJE.

Nombre moyen d'employés par jour au cours de l'année d'imposition ou durant les périodes de pointe

Répartissez les **dix postes** les mieux rémunérés entre les quatre tranches de rémunération suivantes (inscrivez le nombre de postes dans la ou les cases appropriées) :

1 \$ – 39 999 \$ 40 000 \$ – 79 999 \$ 80 000 \$ – 119 999 \$ 120 000 \$ et plus

56 L'OJE a-t-elle rémunéré ses **administrateurs**? Oui Non
Si **oui**, joignez une feuille précisant les services pour lesquels chacun a été rémunéré et le montant de la rémunération.

5 Autres renseignements (si l'espace est insuffisant, joignez une feuille contenant les renseignements demandés)

61 Les reçus délivrés par l'OJE pour des paiements qui ne sont pas des dons se distinguent-ils clairement des reçus officiels? Oui Non
Si **non**, joignez une note explicative.

62 Des reçus officiels ont-ils été délivrés pour des dons en nature (dons de biens autres que de l'argent)? Oui Non

62.1 Si **oui**, indiquez le total des montants admissibles de ces dons.

De plus, cochez la ou les cases correspondant au type de dons en nature.

62.2 Bien admissible 62.4 Titre non admissible 62.6 Immeuble destiné à des fins culturelles
 62.3 Œuvre d'art 62.5 Option d'achat de biens 62.7 Autre (précisez) : _____

63 L'OJE a-t-elle retourné à un donateur un bien dont la juste valeur marchande dépasse 50 \$, et ce, après lui avoir délivré un reçu officiel pour le don de ce bien? Oui Non

63.1 Si **oui**, indiquez le total des dons de biens retournés.

65 L'OJE a-t-elle réalisé des activités de financement directement ou par l'entremise d'un tiers? Oui Non

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées.

65.1 Campagnes de souscription 65.2 Vente de billets de loterie 65.3 Vente aux enchères
 65.4 Soirées-bénéfice 65.5 Tournois et événements sportifs 65.6 Boîtes de collecte
 65.7 Autre (précisez) : _____

66 L'OJE a-t-elle produit des relevés 1 pour des rémunérations ou pour des bourses d'études ou de perfectionnement accordées à des particuliers? Oui Non

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées.

66.1 Rémunérations 66.2 Bourses accordées à des particuliers



5 Autres renseignements (suite)

67 L'OJE a-t-elle accepté un don fait à la condition explicite ou implicite qu'elle fasse elle-même un don à une personne, à une association, à une organisation, à un cercle ou à un club qui n'est **pas** un donataire reconnu? Oui Non

Si **oui**, joignez une note explicative.

L'OJE a-t-elle délivré un reçu officiel pour ce don? Oui Non

69 Adresse de l'emplacement des livres et des registres de l'OJE

Numéro, rue, case postale

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég.

Téléphone

70 Renseignements sur la personne qui a rempli cette déclaration ou sur la société qu'elle représente, s'il y a lieu

Nom de famille et prénom du particulier, ou nom de la société

Numéro, rue, case postale

Ville, village ou municipalité

Province

Code postal

Ind. rég.

Téléphone

Autres documents requis

Joignez les documents suivants :

- les états financiers pour l'année d'imposition visée par cette déclaration;
- la liste des personnes (avec leur titre) qui sont autorisées à délivrer des reçus officiels pour des dons donnant droit à des avantages fiscaux, si cette liste ne nous a pas encore été transmise ou si des changements dans cette liste ne nous ont pas encore été communiqués;
- une note expliquant la procédure établie par l'OJE si des reçus officiels sont perdus ou abîmés et doivent être remplacés.

6 Signature (cette partie doit être remplie par l'administrateur dont le nom figure à la partie 1.2)

Je déclare que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents joints sont exacts et complets.

Nom de famille et prénom de l'administrateur

Ind. rég.

Téléphone

Poste

Signature

Date



14YG ZZ 49528971

Renseignements généraux

Qu'est-ce qu'une organisation journalistique enregistrée (OJE)?

Une OJE est une société ou une fiducie dont les fins se rapportent exclusivement au journalisme et qui est enregistrée par l'ARC. Elle est réputée enregistrée à ce titre par Revenu Québec et a droit à certains avantages fiscaux à titre de donataire reconnu. Elle doit aussi remplir certaines obligations, notamment celle de produire une déclaration de renseignements.

Avantages fiscaux

Toute OJE est exonérée d'impôt. De plus, une telle organisation détient le pouvoir de délivrer des reçus officiels à ses donateurs, ce qui leur permet de demander un crédit d'impôt (dans le cas des particuliers) ou une déduction dans le calcul de leur revenu imposable (dans le cas des sociétés).

Reçus officiels

Les reçus officiels sont des reçus délivrés aux fins du calcul de l'impôt. Pour qu'un donateur ait droit à une déduction ou à un crédit d'impôt dans sa déclaration de revenus, le reçu qui lui est délivré doit porter la mention « Reçu officiel » et contenir les renseignements suivants, inscrits de façon claire et précise :

- le numéro d'enregistrement de l'OJE (il s'agit du numéro d'entreprise [NE] attribué par l'ARC);
- le nom et l'adresse de l'OJE;
- le numéro de série du reçu;
- le lieu et la date où le reçu est délivré;
- la date de réception du don;
- une brève description du bien (pour un don en nature) et, s'il y a lieu, le nom et l'adresse de l'évaluateur du bien;
- le nom et l'adresse du donateur;
- la valeur du don, c'est-à-dire la somme versée ou, pour un don en nature, la juste valeur marchande du bien au moment du don;
- la description et le montant de l'avantage obtenu en contrepartie ou en reconnaissance du don;
- le montant admissible du don.

Chaque reçu doit porter la signature de la personne que l'OJE autorise à accuser réception des dons.

NOTES

- Si un reçu s'avère nécessaire uniquement pour accuser réception d'un don fait par un autre organisme, ce reçu doit contenir la mention « Ce reçu n'a pas de valeur officielle ». La même mention doit figurer sur les reçus qu'une OJE pourrait délivrer à des donateurs qui ne se prévalent pas des avantages fiscaux concernant leurs dons.
- Si une OJE est enregistrée par l'ARC, nous considérons qu'elle est également enregistrée à ce titre par Revenu Québec. Si l'ARC annule cet enregistrement, nous considérons comme valide tout reçu officiel que l'organisation a délivré avant cette annulation.

Reçus pour biens retournés

Si une OJE retourne à un donateur un bien (ou un autre bien en compensation ou en remplacement de ce bien) après lui avoir délivré un reçu officiel pour le don de ce bien, elle doit délivrer un nouveau reçu officiel si la juste valeur marchande du bien retourné dépasse 50 \$.

L'OJE doit alors nous transmettre le nouveau reçu au plus tard 90 jours après avoir retourné le bien et en remettre une copie au donateur.

Remplacement ou annulation des reçus officiels

Si un reçu officiel déjà délivré doit être remplacé, le nouveau reçu doit porter la mention « Remplace », suivie du numéro de série du reçu remplacé. Si les renseignements pertinents inscrits sur un reçu sont illisibles ou incorrects, ou s'ils prêtent à confusion, nous considérons que ce reçu est non valide. Un tel reçu doit être conservé avec son duplicata et porter la mention « Annulé ».

Obligations fiscales

Production d'une déclaration de renseignements

Toute OJE doit produire la *Déclaration de renseignements des organisations journalistiques enregistrées* (TP-985.26.2) pour chaque année d'imposition.

La déclaration doit nous être transmise dans les six mois qui suivent la fin de l'année d'imposition de l'OJE.

Tenue et conservation de registres

Les OJE doivent tenir des registres et conserver les pièces à l'appui des renseignements qu'ils contiennent (y compris les duplicatas des reçus officiels délivrés aux donateurs). Ces documents doivent être tenus adéquatement et conservés dans l'éventualité d'une vérification. De plus, ils doivent être tenus de manière que les renseignements qu'ils contiennent nous permettent de déterminer s'il existe des motifs d'imposer des sanctions à l'OJE.

Le délai de conservation des registres et des pièces est de six ans après la dernière année à laquelle ils se rapportent.

Sanctions en cas de non-respect des obligations

Dans certaines circonstances, des sanctions pourraient être appliquées à une OJE qui n'a pas respecté ses obligations fiscales. Ainsi, une OJE pourrait se faire suspendre son pouvoir de délivrer des reçus officiels ou se voir révoquer son enregistrement si

- elle n'a pas respecté les exigences relatives à la tenue et à la conservation de ses registres;
- elle a accepté un don pour le compte d'un autre organisme dont le pouvoir de délivrer des reçus a été suspendu;
- elle a omis d'indiquer dans sa déclaration des renseignements qui doivent y figurer;
- elle a délivré un reçu sans respecter les dispositions de la Loi sur les impôts ou celles du Règlement sur les impôts;
- elle a accepté un don fait à la condition explicite ou implicite qu'elle fasse elle-même un don à une personne, à une association, à une organisation, à un cercle ou à un club qui n'est **pas** un donataire reconnu (consultez la partie « Donataire reconnu » ci-après).



L'OJE peut produire un avis d'opposition pour contester la suspension de son pouvoir de délivrer des reçus officiels ou la révocation de son enregistrement. Communiquez avec nous si vous avez besoin de plus de renseignements.

Notez que, si l'OJE s'est fait suspendre son pouvoir de délivrer des reçus officiels, elle doit informer tout donateur éventuel que les dons faits après cette suspension ne donneront droit à aucun avantage fiscal (déduction ou crédit d'impôt).

Donataire reconnu

À **un moment donné**, pour un donateur qui est une OJE,

- une des entités suivantes dont l'enregistrement à titre de donataire reconnu n'a pas été révoqué par l'ARC :
 - une société d'habitation résidente du Canada et exonérée d'impôt, constituée uniquement dans le but de fournir à des personnes âgées des logements à loyer modique,
 - une municipalité canadienne,
 - un organisme municipal ou public remplissant une fonction gouvernementale au Canada,
 - une université étrangère qui compte ordinairement des Canadiens parmi ses étudiants,
 - un organisme de bienfaisance étranger auquel le gouvernement du Canada a fait un don;

- un organisme de bienfaisance enregistré;
- une association canadienne de sport amateur enregistrée;
- une association québécoise de sport amateur enregistrée;
- une autre OJE;
- un organisme d'éducation politique reconnu;
- une institution muséale enregistrée;
- un organisme culturel ou de communication enregistré;
- l'Organisation internationale de la Francophonie ou l'un de ses organismes subsidiaires;
- l'Organisation des Nations Unies (ONU) ou l'un de ses organismes;
- une œuvre de bienfaisance étrangère à laquelle le gouvernement du Québec a fait un don au cours de la période de 36 mois qui débute 24 mois avant **ce moment donné**;
- le gouvernement du Canada, du Québec ou d'une autre province.

Annulation de l'enregistrement

L'enregistrement d'une OJE peut être annulé à sa demande.



Annexe A – Administrateurs et autres personnes chargées de la gestion ou du contrôle de l'OJE

Nom de l'OJE

Date de fin de l'année d'imposition

A	A	A	A	M	M	J	J		

S'il y a eu changement d'administrateur au cours de l'année d'imposition, inscrivez les renseignements demandés au sujet des nouveaux administrateurs, sauf si vous nous avez déjà communiqué ces renseignements.

Vous devez également fournir les renseignements demandés sur chaque personne, autre qu'un administrateur, chargée de la gestion ou du contrôle de l'OJE durant l'année d'imposition visée par la déclaration.

S'il y a plus de sept administrateurs et autres personnes chargées de la gestion ou du contrôle de l'OJE, joignez une copie de cette annexe et inscrivez-y les renseignements supplémentaires.

Nombre total d'administrateurs et de personnes chargées de la gestion ou du contrôle de l'OJE

1

Nom de famille		Prénom	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Adresse			
<input type="text"/>			
Code postal	Ind. rég.	Téléphone	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
			A A A A M M J J
Durée du mandat		Profession ou secteur d'activité	
Date de début	Date de fin	Poste au sein de l'OJE	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
A A A A M M J J	A A A A M M J J		

2

Nom de famille		Prénom	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Adresse			
<input type="text"/>			
Code postal	Ind. rég.	Téléphone	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
			A A A A M M J J
Durée du mandat		Profession ou secteur d'activité	
Date de début	Date de fin	Poste au sein de l'OJE	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
A A A A M M J J	A A A A M M J J		

3

Nom de famille		Prénom	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Adresse			
<input type="text"/>			
Code postal	Ind. rég.	Téléphone	Date de naissance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
			A A A A M M J J
Durée du mandat		Profession ou secteur d'activité	
Date de début	Date de fin	Poste au sein de l'OJE	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
A A A A M M J J	A A A A M M J J		



4

Nom de famille Prénom

Adresse

Code postal Ind. rég. Téléphone Date de naissance
A A A A M M J J

Durée du mandat
 Date de début Date de fin Profession ou secteur d'activité Poste au sein de l'OJE
A A A A M M J J A A A A M M J J

5

Nom de famille Prénom

Adresse

Code postal Ind. rég. Téléphone Date de naissance
A A A A M M J J

Durée du mandat
 Date de début Date de fin Profession ou secteur d'activité Poste au sein de l'OJE
A A A A M M J J A A A A M M J J

6

Nom de famille Prénom

Adresse

Code postal Ind. rég. Téléphone Date de naissance
A A A A M M J J

Durée du mandat
 Date de début Date de fin Profession ou secteur d'activité Poste au sein de l'OJE
A A A A M M J J A A A A M M J J

7

Nom de famille Prénom

Adresse

Code postal Ind. rég. Téléphone Date de naissance
A A A A M M J J

Durée du mandat
 Date de début Date de fin Profession ou secteur d'activité Poste au sein de l'OJE
A A A A M M J J A A A A M M J J

